



2026/1381

18.6.2026

DÉCISION (UE) 2026/1381 DU CONSEIL

du 15 juin 2026

relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le Canada fixant les conditions de participation des entités juridiques canadiennes et des produits originaires du Canada à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 212, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen ⁽¹⁾,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2026/444 du Conseil ⁽²⁾, l'accord entre l'Union européenne et le Canada fixant les conditions de participation des entités juridiques canadiennes et des produits originaires du Canada à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE (ci-après dénommé «accord SAFE») a été signé le 14 février 2026, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure, et est appliqué à titre provisoire depuis le 13 avril 2026, dans l'attente de son entrée en vigueur.
- (2) La conclusion de l'accord SAFE permet de renforcer la coopération industrielle dans le domaine de la défense et reflète la volonté commune d'approfondir les relations entre l'Union européenne et le Canada dans le domaine de la sécurité et de la défense et de favoriser un partenariat plus étroit, équilibré et mutuellement bénéfique entre l'Union européenne et le Canada afin de soutenir la coopération pratique en matière de défense.
- (3) Il y a lieu d'approuver l'accord SAFE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'accord entre l'Union européenne et le Canada fixant les conditions de participation des entités juridiques canadiennes et des produits originaires du Canada à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE est approuvé.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption ⁽³⁾.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2026.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

⁽¹⁾ Approbation du 20 mai 2026 (non encore parue au Journal officiel).

⁽²⁾ Décision (UE) 2026/444 du Conseil du 11 février 2026 relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne et le Canada établissant les conditions de participation des entités juridiques canadiennes et des produits originaires du Canada à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE (JO L, 2026/444, 3.3.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2026/444/oj>).

⁽³⁾ La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.